



VAL-D'ILLIEZ

Pour de meilleures synergies

Les pompiers valaisans ont accueilli samedi leur partenaire de la sécurité publique. **PAGE 7**

BITTEL

VALAIS

MONTHÉY | MARTIGNY | SION | SIERRE

5

xd - gb

AUDITION Il aura fallu presque douze ans pour que la victime puisse rencontrer un procureur. Cela s'est passé à Rome.

Luca enfin entendu par la justice

RAPPEL DES FAITS

C'est en février 2002 que Luca Mongelli est découvert dans le coma, le corps à demi-nu et couvert de griffures dans un pré enneigé à Veysonnaz. Donné comme mort à l'hôpital de Genève, puis miraculé, il est toutefois tétraplégique depuis cette agression. Selon la justice valaisanne, il aurait été agressé par son propre chien. Une version contestée par les parents de Luca. Et surtout par la victime elle-même.

GILLES BERREAU

Luca Mongelli a été entendu pendant plus de trois heures, lundi passé dans la capitale italienne, par le Mme le substitut du procureur de Rome Claudia Terracina, dans le cadre de l'enquête italienne sur l'agression dont fut victime cet enfant en 2002 à Veysonnaz. Son frère, témoin direct, et sa maman, qui avait secouru son fils, ont aussi été entendus.

L'an dernier, près de dix ans après les faits et suite à une expertise italienne contredisant celles de la justice valaisanne, le Ministère public italien avait ouvert une enquête pénale contre inconnus pour lésions corporelles graves et tentative de meurtre. Cette année, l'intégralité du dossier (27 kilos de documents) a été envoyée à Rome dans le cadre d'une demande d'entraide judiciaire.



C'est à Rome, le 28 octobre, que Luca Mongelli a été entendu pendant plus de trois heures par le procureur chargé de l'enquête italienne. DR

Parents écartés

Depuis, les bureaux de Claudia Terracina ne chôment pas. Outre le décryptage des milliers de pages du dossier, l'écoute des bandes son et vidéo, le travail de la justice italienne s'attache à un élément essentiel de l'enquête: l'audition des protagonistes connus.

Selon la famille Mongelli, l'audition de Luca a duré trois heures et vingt minutes dans les locaux du Ministère public romain. Mme Terracina a procédé

personnellement à l'audition. Les parents n'étaient pas autorisés à y assister. Quant à l'avocat de la famille, il s'est contenté de suivre la séance par vidéo depuis une salle voisine, sans pouvoir intervenir.

Selon la famille, l'interrogatoire a porté sur le déroulement des faits sur place. Luca a parlé de son agression par des hommes et non par son chien, mais aussi des problèmes antécédents qu'il a connus à Veysonnaz, de bizutages notamment.

Luca décontracté

Afin d'évaluer dans quel état psychique se trouve aujourd'hui Luca, un psychologue assistait à l'entretien. «Mais, mis à part une petite pause demandée par Luca, tout s'est bien passé. Après autant d'années à attendre, Luca était très heureux d'être entendu. Ne serait-ce que sur le plan psychologique, cette audition est une chose géniale pour lui», explique le papa de Luca, Nicola Mongelli. «Mon fils était si content de pouvoir s'exprimer. Il a commencé par



Luca avait 7 ans lorsqu'il fut agressé. Il a finalement été entendu à la veille de ses 19 ans. BITTEL/A

demander à Mme le procureur si elle voulait vraiment l'écouter. Il a alors averti la magistrate: «Mettez-vous à l'aise, j'en ai pour un petit moment. Mon histoire est affreuse, aussi faites-moi signe si cela devient trop pénible à écouter, on fera une pause», a-t-il dit.» Commentaire de Mme la procureur à la maman Tina Mongelli à l'issue de la rencontre: «Votre fils a un sacré caractère!»

«Sa parole a une valeur»

Nicolas Mongelli commente ainsi la nouvelle de l'audition italienne de son fils. «Enfin! En près de douze ans, Luca n'a jamais été convoqué par la justice suisse. Aucun procureur n'a pris le temps de l'écouter. Ni même de lui poser des questions par écrit. Finalement, un magistrat a décidé d'en-

tendre Luca sur sa version des faits. Je sais que l'affaire Luca dure depuis longtemps, bien trop longtemps et qu'une partie de l'opinion publique commence à s'en lasser. Mais est-ce la faute de Luca si l'enquête a été mal faite dès le départ? Et s'il a fallu toutes ces années pour qu'on se rende compte qu'il est un être humain et que sa parole a bel et bien une valeur, malgré le fait qu'il soit tétraplégique et aveugle?» En Suisse, l'enquête n'est pas close. Le Ministère public valaisan avait demandé au professeur Patrice Mangin de refaire des analyses ADN sur certains échantillons, notamment des vêtements de Luca Mongelli. Mais ces investigations n'ont pas révélé d'éléments nouveaux, susceptibles de faire avancer le dossier. ●

DUO Si vous croisez sur les pistes un guide en veste rouge et un malvoyant en veste jaune, attention.

Ne coupez jamais ce tandem!

«Ce que nous attendons des autres skieurs, c'est que le couple rouge/jaune en tandem attire leur attention et qu'ils ne forcent pas le passage, qu'ils ne coupent pas entre ce duo sur la piste ou lors de l'accès aux installations», explique Hervé Richoz, coordinateur médias du Groupement romand de skieurs aveugles et malvoyants (GRSA). Ce duo est composé d'un guide portant une veste rouge/bande noire et d'une personne déficiente visuelle avec une veste jaune/bande noire. Seules les vestes les plus récentes arborent un logo avec un œil barré d'une canne blanche.

Dans un tandem, les consignes données par le guide peuvent paraître simplistes, pourtant chaque mot est précis et réfléchi, permettant à ce duo de réagir instantanément en toute sécurité. Dans la pratique, le guide skie «derrière» la personne aveugle, alors qu'il «précède» générale-

ment une personne malvoyante. Dans les deux cas, il est ses yeux.

Fragile symbiose

«Quand toutes les conditions de sécurité sont réunies, le guide peut même proposer ce que l'on appelle «du libre», d'où une intense sensation de totale liberté», explique Hervé Richoz. Encore faut-il que cette fragile symbiose ne soit pas perturbée par vous et moi, lorsque nous skions sur la même piste qu'un tandem du GRSA...

«Le guide (rouge) est d'ailleurs particulièrement attentif à notre sécurité, tant dans son guidage que dans les zones qu'il emprunte. Mais il arrive parfois, soit à la prise des installations, soit sur les pistes, que des skieurs nous bousculent ou manifestent leur impatience si nous ne nous sommes pas engagés assez vite dans le portique par exemple, ou lors des changements de cabine.»

Pour ces tandems, la vigilance est requise en permanence. Et



Un œil barré d'une canne blanche. Si vous apercevez ce logo dans le dos d'une veste jaune ou rouge, prudence! GRSA

non seulement sur les pistes, lors des croisements notamment. Mais aussi lors des accès aux restaurants d'altitude, des

arrivées multiples ou lors du chaussage et déchaussage des skis au départ et à l'arrivée des pistes...

Bienveillance

«Ces incidents sont de nature à mettre la personne handicapée de la vue dans une «retenue

inconfortable» qui diminue notablement le plaisir de skier et la fluidité du duo», note ce cadre du GRSA. «Heureusement, les employés des installations sont informés et, dans l'ensemble, les skieurs manifestent de la bienveillance, mais cette conscience se «dilue» avec la vitesse et les grandes fréquentations les jours ensoleillés», témoigne, non sans humour, Hervé Richoz.

Le GRSA, qui fête ses 45 ans cette année, encourage la pratique du ski et de ses dérivés chez les personnes en situation de handicap visuel. Il forme aussi des guides et organise des camps de ski. A ce jour, le GRSA compte un peu moins de 500 membres actifs et passifs, dont 67 Valaisans qui pratiquent leur sport dans les sections «alpin», «fond», «OJ» et «rando».

Les plus nombreux sont les Vaudois avec 195 membres.

● GB